

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2278

présenté par
M. Serva

ARTICLE 26 OCTIES

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Ce rapport précise les moyens financiers mis en œuvre, le nombre et la localisation des places d'hébergement, le nombre d'hôtels et de nuitées disponibles, par rapport au nombre de demandeurs d'asile. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.